



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## chèques vacances

Question écrite n° 7736

### Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les difficultés auxquelles se heurte la diffusion du dispositif des chèques-vacances, notamment auprès des salariés des petites et moyennes entreprises ou très petites entreprises, ainsi que sur l'obstacle que constitue une réévaluation insuffisante du plafond d'accès à leur bénéfice. Il lui demande les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour remédier à ces problèmes, et permettre ainsi, d'une part, un accès élargi de nos concitoyens aux vacances et aux loisirs et, d'autre part, le soutien nécessaire de ce secteur d'activité économique et d'emploi.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les difficultés de diffusion des chèques-vacances dans les petites et moyennes entreprises ainsi que sur l'insuffisance de la réévaluation du plafond d'accès à leur bénéfice. La loi de finances 2003 n° 2002-1575 du 30 décembre 2002 publiée au Journal officiel du 31 décembre 2002 a relevé le plafond d'accès à ces chèques-vacances. Il a été fixé à 16 320 euros pour la première part de quotient familial, majorée de 3 785 euros par demi-part supplémentaire. Cette revalorisation doit donc permettre à plus de salariés, et en particulier aux familles les plus modestes, d'accéder davantage à ces mesures sociales. En ce qui concerne la simplification de la procédure de mise en place des chèques-vacances dans les petites et moyennes entreprises, je vous informe que la loi de finances rectificative pour 2002 n° 2002-1576 du 30 décembre 2002 a modifié l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 de la manière suivante : « soit, en l'absence d'une telle représentation syndicale et d'un accord collectif de branche, d'une proposition du chef d'entreprise soumise à l'ensemble des salariés ». L'adoption de ce texte, visant à simplifier la procédure de mise en place des chèques-vacances, répond donc à l'attente de l'honorable parlementaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7736

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 2002, page 4527

**Réponse publiée le :** 14 avril 2003, page 2912